

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL611

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 12

I. – À l'alinéa 40, après le mot :

« classement »,

insérer les mots :

« au travail ».

II. – En conséquence, au même alinéa 40, après le mot :

« détenue »,

supprimer les mots :

« au travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.